

ENDURO CLUB AUBUSSONNAIS



Règlement particulier AUBUSSONNAISE CLASSIC Epreuve n°335

ARTICLE 1° DESCRIPTION DE L'EPREUVE

L'Enduro Club Aubussonnais organise le samedi 2 mai et le dimanche 3 mai 2026 à AUBUSSON (Creuse - 23200) une manche du :

- Championnat de France Enduro à l'ancienne
- Trophée de France Féminin d'enduro
- Enduro Family (en fonction des places disponibles)

Emplacements des paddocks (AUBUSSON, 23200) :

- Paddock 1 : Hall Polyvalent
- Paddock 2 : Champ de Foire.

Un plan de ces zones sera disponible au niveau du contrôle administratif.

ARTICLE 2° PRINCIPE DE L'EPREUVE

L'épreuve est composée d'un parcours fixe de 70 kilomètres avec deux spéciales banderolées (une au lieu-dit La Chassagne, 23200 AUBUSSON et une au lieu-dit Le Foussat, 23190 CHAMPAGNAT) à parcourir une ou deux fois chaque jour (en fonction de la catégorie) soit un total de deux ou quatre chronos.

Il y aura un CH unique avec ravitaillement au hall polyvalent d'Aubusson.
Les premiers départs seront donnés à partir de 8h30 les deux jours.

Catégories acceptées :

Championnat de France Enduro à l'ancienne : couleurs des plaques conformes au règlement en vigueur

- Trophée 50/80, C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8, C9 : 2 tours
- Trophée Loisir : 1 tour

Trophée de France Féminin d'enduro : plaques violettes et numéros blancs

- Découverte : 1 tour
- Experte : 2 tours

Enduro Family (en fonction des places disponibles) : plaques noires et numéros blancs

- 50 cm3
- 125 cm3
- Vétéran (à partir de 55 ans)
- Duo : les deux personnes rentrant dans une catégorie « Family » (une féminine peut rouler dans cette catégorie car elle est considérée comme faisant partie du « family »)
- Tandem : un pilote rentre dans une catégorie « Family », le second a une moto libre (une féminine peut rouler dans cette catégorie car elle est considérée comme faisant partie du « family »)
- Invités : motos modernes, pilotes de tous âges sélectionnés par l'organisateur (clubmen / gentlemen)
- Loisir Open

Liste des machines éligibles pour la catégorie Loisirs Open du Family Trophy + Toutes les motos d'avant l'année 2000 + Tous les trails et enduros loisirs ci-dessous

AJP : 125 PR3 ; 125 PR4 ; 200 PR3 ; 200 PR4 ; 240 PR3; 240 PR4 ; 240 PR4 Ultrapassar ; 250 PR5

Aprilia : 125 RX ; 125 RXV

Asiawing : NC 250 ; LX 450

Beta : 125 RE ; 125 RR ; 125 RR LC ; 125 Alp ; 200 Alp ; 300 X-Trainer ; 400 Alp

BMW : F 650 ; G 650 X CH

Racing : WXE

125 Cagiva : 125 K7 ; 125 W8 ; 350 TE ; 500 TE

Derbi : 125 Senda

DRD Fantic : 125 RC 4-T ; 200 RC 4-T

Gas Gas : 125 Halley ; 125 Pampera ; 125 Randonnée

200 Hobby ; 250 Pampera ; 320 Pampera ; 450 Halley ; 450 Pampera

Honda : 125 CRM ; 125 MTX ; 125 XLR ; 125 XR ; 200 CRM ; 200 MTX ; 200 XLR ; 200 XR ; 250 CRF-L ; 250 CRM ; 250 XLR ; 250 XR ; 350 XLR ; 350 XR ; 400 XR ; 500 XLR ; 600 XLR ; 600 XR ; 650 XR

HM : 125 CRE-F ; 125 CRE-RR ; 125 Locusta ; 200 Locusta ; 230 CRF HRD

125 Enduro

Husqvarna : 125 WRE ; 125 TE ; 410 TE-E ; 610 TE-E

650 Terra

Kawasaki : 125 KDX ; 125 KLX ; 125 KMX ; 200 KDX ; 200 KMX ; 220 KDX ; 250 KDX ; 250 KLX ; 250 KLX-R ; 300 KLX-R ; 600 KLR ; 650 KLX-R

KTM : 125 LC2 ; 125 EXE ; 250 Freeride ; 350 Freeride ; 400 LC4 ; 600 LC4 ; 640 Adventure

690 Enduro

Ossa : 280 Explorer

Rieju : 125 Marathon ; 125 Tango ; 250 Tango

Scorpa : 125 TY-F ; 125 T-Ride ; 250 T-Ride ; 280 T-Ride

Sherco : 125 City Corp ; 125 SE ; 125 X-Ride ; 290 X-Ride

Suzuki : 125 DR ; 125 TSR ; 200 DR ; 200 TSR ; 250 DR ; 350 DR ; 400 DR-ZE ; 400 DR-SE ; 600 DR ; 650 DR

Yamaha : 125 DTR ; 125 XT ; 200 DTR ; 200 WR ; 225 TT ; 250 Tricker ; 250 TT ; 250 TTR ; 250 WR-R ; 250 XT ; 350 TT ; 350 XT ; 600 TT ; 600 XT ; 660 XT-R ; 660 XTZ

ARTICLE 3° CONTROLES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Pour le Championnat de France d'Enduro à l'ancienne, les pilotes auront la possibilité de présenter deux motos aux vérifications et pourront utiliser la seconde pour le second jour de course, avec accord du jury.

- Contrôle administratif

Le contrôle administratif se déroulera le **vendredi 1^{er} mai 2026 de 9H à 12H et de 14H à 17H30** au Hall Polyvalent, 23200 AUBUSSON.

Voici la liste des pièces à fournir pour vous présenter tout en ayant connaissance de votre numéro de course attribué :

- **permis de conduire ou BSR accompagné du CASM**
- **licence**
- **carte grise en règle** (les W et WW garage ne sont pas autorisés)
- **attestation d'assurance en règle** (**merci de prévoir une attestation d'assurance en format papier ou dématérialisé pour faciliter le travail des bénévoles**)
- **autorisation parentale pour les personnes mineures**

Les pilotes de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une licence française MAT, NCO, LUE, NJ3C (pilote détenteur d'un BSR et âgé de 14 ans révolu) ou LJA, délivrée par la F.F.M. valable pour l'année en cours.

Pour le Trophée de France Féminin, la licence MAT ne peut être présentée que par des pilotes engagées avec des machines d'avant 1985 équipées de freins à tambour.

Pour plus de précisions concernant les licences acceptées, merci de vous référer aux différents règlements des championnats.

Les LJA2 doivent obligatoirement être prises sur le site de la FFM (<http://licenceunemanifestation.ffmoto.net/>) avec le certificat médical associé.

Aucune licence ne sera délivrée sur place.

Lors de ce contrôle administratif, il sera remis aux équipages :

- un papier obligatoire pour passer votre moto au contrôle technique (à compléter IMPERATIVEMENT AVANT de vous rendre au contrôle afin de réduire le temps d'attente)
- un t-shirt de l'édition par pilote
- un plan avec les coordonnées GPS utiles

Les fonds de plaque ne seront pas fournis.

- Contrôle technique

Après le contrôle administratif, les pilotes devront présenter leur motocycle au contrôle technique, munis de la carte grise et de **la feuille de vérification** (remise lors du contrôle administratif) **complétée** ainsi que leur casque et leur protection dorsale. Le contrôle technique ouvrira ses portes **le vendredi 1^{er} mai 2026 de 9H à 12H00 et de 14H à 18H** au Hall Polyvalent, 23200 AUBUSSON.

Les motos devront être conformes au Code de la Route, au règlement du Championnat de France Motos Anciennes FFM et au règlement du Trophée Féminin. En cas de litige, les contrôleurs techniques s'appuieront sur ces règlements.

Le contrôle sonomètre sera effectué selon les normes FFM.

Pour tout complément d'information, veuillez vous référer au RTS ENDURO du 29 novembre 2025 disponible sur le site de la FFM.

Pas de parc fermé : les motos seront sous la responsabilité des pilotes.

Toute moto non présentée au contrôle technique ou non conforme ne sera pas admise au départ.

ARTICLE 4° BRIEFINGS PILOTES

Un briefing pilote **obligatoire** aura lieu au Hall Polyvalent **à 18H30 le vendredi 1^{er} mai 2026.**

ARTICLE 5° ENGAGEMENTS ET DESISTEMENTS

Le nombre de participants est limité à 400 pilotes.

L'engagement se fait uniquement sur le site internet : <https://ffm.engage-sports.com/> (Paiement sécurisé obligatoire par CB). Il n'est pas possible de s'inscrire pour un jour, obligation de s'inscrire pour les deux jours.

Championnat de France d'enduro à l'ancienne et Trophée Féminin

Les tarifs sont les suivants :

- Pour le championnat de France et les catégories « Trophée » : droits d'engagement pour les 2 jours de 160€

Pour plus de précisions sur les modalités d'inscription et de désistement, veuillez vous référer au règlement du Championnat de France d'enduro à l'ancienne et au règlement du Trophée Féminin).

Enduro Family

Droits d'engagement :

- pour les pilotes de 14 à 17 ans de la catégorie 50 cm3 : droits d'engagement pour les 2 jours de 80 €
- pour les autres pilotes : droits d'engagement pour les 2 jours de 160 €

Pour les pilotes de l'Enduro Family, la non-participation à l'épreuve doit être signalée au Club au plus tard le dimanche 19 avril 2026, par mail (contact@enduroclubaubussonnais.fr) ou courrier (le cachet de la poste faisant foi). Seules les demandes accompagnées d'un certificat médical pourront être prises en compte pour le remboursement du montant de l'engagement, déduction faite de 20 €.

Conformément à l'article N° 2.2.1.9 du Code Sportif, le club organisateur se réserve le droit de refuser un pilote sans avoir à en donner la raison.

ARTICLE 6° RAVITAILLEMENT ET ASSISTANCE

Concernant l'assistance des pilotes, un plan sera fourni par l'organisation ainsi que les coordonnées GPS essentielles. De plus, un fléchage sera mis en place pour les véhicules d'assistance à partir des paddocks.

Le ravitaillement se fera au niveau du Hall Polyvalent, à Aubusson.

Pour les pilotes, la zone de ravitaillement sera signalée au moyen de deux drapeaux blancs. Tout ravitaillement effectué en dehors de cette zone est interdit et sera sanctionné.

Les tapis environnementaux sont obligatoires et le ravitaillement doit être effectué moteur coupé, sous peine de disqualification.

ARTICLE 7° SIGNALISATION, SÉCURITÉ

L'épreuve se déroulant sur des chemins et voies ouverts à la circulation, les pilotes doivent en tout temps respecter le code de la route et la signalisation mise en place par l'organisation. Il sera installé des flèches, banderoles, panneaux "Stop", "Sens Interdit", "Attention course moto" en nombre suffisant.

Attention : La course n'est en aucun cas prioritaire sur la circulation, une vigilance particulière est recommandée pendant la traversée des agglomérations.

Des surveillances seront mises en place et la mise hors course sera immédiate en cas de non-respect du Code de la route !

Des contrôles pointage se trouvent à différents endroits du parcours. Le fait de ne pas être pointé à un contrôle entraînera la disqualification du pilote.

Toute personne trouvant un blessé sur le parcours devra le signaler aux membres de l'organisation au CP suivant. Une description la plus précise possible de l'emplacement du blessé devra être donnée.

ARTICLE 8° ENVIRONNEMENT

Lors de passages spécifiques, des passerelles seront mises en place pour éviter toute dégradation sur des passages humides de type source, ruisseau, etc ...

Les pilotes devront respecter impérativement les règles environnementales mises en place par l'organisateur et le règlement spécifique de la FFM (tapis environnemental, niveau sonore des motos,...)

ARTICLE 9° RECLAMATIONS

Les réclamations pourront être déposées auprès de la direction de course dans un délai de 30 minutes après l'affichage du classement et seront traitées selon le présent règlement par les officiels de la course.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Jury de l'épreuve, conformément aux dispositions du Code Sportif National de la F.F.M, des différents règlements des championnats (enduro à l'ancienne et trophée féminin) et des règles techniques et de sécurité de l'Enduro.

ARTICLE 10° REMISE DES PRIX

Une remise des prix sera réalisée à l'issue de chaque jour de course, au hall polyvalent d'Aubusson.

ARTICLE 11° ASSURANCE ET OFFICIELS

L'organisation a contracté pour l'épreuve une assurance responsabilité civile.

La liste des officiels est la suivante : MICHEL Eric (délégué FFM), DUBOIS Didier (ODC), BOUGAIN Gilles (OCS), DA ROCHA Guy (responsable OCT), RAZAVET Patrick (OCT)

ARTICLE 12° COMPORTEMENT DES PILOTES

Les pilotes ont obligation d'accepter la publicité des sponsors de l'épreuve.

Les pilotes acceptent que les images (films ou photos) puissent être utilisées par le club sans autorisation.

Toute conduite ou attitude créant le désordre dans le bon déroulement de l'épreuve ou portant préjudice grave à l'environnement entraînera la disqualification de son auteur.

L'UTILISATION DU TRACÉ DE L'ÉPREUVE EST FORMELLEMENT INTERDITE EN DEHORS DU JOUR DE LA COURSE.

Sur l'ensemble de l'événement (les deux jours), la présence d'une caméra embarquée donnera lieu à une disqualification immédiate.

NB : Dans tous les cas non mentionnés au présent règlement, les règlements de la FFM de l'année en cours sont applicables :

- **Règlement du Championnat de France d'Enduro à l'ancienne**
- **Règlement du Trophée Féminin**
- **Règles techniques et de sécurité**